



Service de néonatalogie
intensive

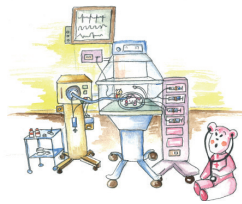
LE RE-TRANSFERT, DERNIÈRE ÉTAPE AVANT LE RETOUR À LA MAISON



Cliniques universitaires
SAINT-LUC
UCL BRUXELLES

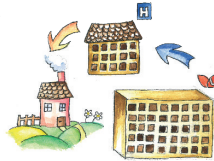
**BROCHURE
À L'ATTENTION DES PARENTS**

Votre enfant est né ou a été transféré dans notre Centre Néonatal Intensif



- La maman a été transférée à Saint-Luc avant son accouchement
- Votre enfant est né dans l'hôpital de votre choix mais a dû être transféré à Saint-Luc pour y recevoir des soins plus spécialisés.
- Votre enfant a été accueilli chez nous afin de bénéficier de soins intensifs spécifiques, adaptés à sa prématurité ou à une intervention chirurgicale particulière. Il bénéficie jusqu'à présent d'un suivi médical et infirmier rapproché. Quand son état commencera à s'améliorer, il deviendra de moins en moins dépendant de l'appareillage médical et vous pourrez de plus en plus vous investir dans les soins quotidiens.

Votre enfant doit être re-transféré dans une unité néonatale non-intensive (N*), extérieure à Saint-Luc. Pourquoi ?



- Le re-transfert de votre enfant vers l'unité n* d'origine, souvent rattachée à la maternité où vous auriez dû accoucher, est une obligation légale. Nous nous rendons bien compte que cette décision peut engendrer de l'inquiétude mais ce passage obligé vous rapprochera de votre bébé. Il vous sera plus facile de vous investir dans les différents soins et le lien parent-enfant s'en trouvera ainsi renforcé.
- Le choix de l'équipe médicale et soignante de re-transférer votre enfant vous confirmera l'amélioration de son état de santé.
- Ce nouveau centre sera pour vous une transition avant le grand retour à la maison et permettra la mise en place d'un suivi médical de proximité.

Quand sera-t-il re-transféré ?



- Petit à petit votre enfant va prendre de plus en plus d'autonomie et nécessitera de moins en moins de soins particuliers.
- Lorsque les médecins décideront que son état médical ne nécessite plus de soins intensifs, votre enfant devra être re-transféré dans un centre néonatal non intensif plus proche de votre domicile. Dès que la décision sera prise, vous en serez avertis.
- Une visite du centre n* relais vous sera suggérée, afin de découvrir les lieux, les habitudes... et afin de rencontrer l'équipe qui va accueillir votre bébé en attendant son retour à la maison.

Comment va s'organiser le re-transfert ?

- Afin d'organiser au mieux cette étape dans le parcours de votre bébé, un premier contact aura lieu entre les médecins de Saint-Luc et ceux du centre n* de re-transfert. Lorsqu'une date sera fixée, un contact aura lieu également entre l'infirmière responsable de votre bébé à Saint-Luc et l'infirmière qui accueillera votre bébé au centre n*.
- Votre bébé sera transporté en ambulance. Il sera accompagné d'un médecin ou d'une infirmière du service.
- Une lettre médicale détaillant le parcours de votre enfant et une lettre du suivi infirmier seront transmises afin de lui réserver un accueil de qualité.



Votre enfant devra-t-il revenir à Saint-Luc après son retour à domicile ?

- Lors de son retour à la maison, votre enfant sera suivi par le pédiatre de votre choix. Vous pourrez aussi vous rendre à l'ONE ou Kind en Gezin pour le suivi du poids et la plupart des vaccins.
- Si vous avez accouché avant 32 semaines de grossesse et/ou si votre enfant avait un poids de naissance inférieur à 1500 grammes, ou encore si votre enfant a subi une intervention chirurgicale particulière, un suivi pluridisciplinaire lui sera proposé au sein même de notre institution par un néonatalogue, le chirurgien, un kiné, un psychologue...
- De même, un examen du sommeil pourra être envisagé à l'unité 91 lorsque votre bébé aura 6 semaines d'âge corrigé.
- Quant aux examens et à la vaccination de sortie, ils seront pris en charge par l'hôpital relais. Toutes ces informations vous seront détaillées avant le re-transfert de votre enfant.



INFORMATIONS

DÉPARTEMENT DE PÉDIATRIE
SERVICE DE NÉONATOLOGIE

CONTACT :
SERVICE DE NÉONATOLOGIE
NON-INTENSIVE (N*) :
+32 2 764 12 63
SERVICE DE NÉONATOLOGIE INTENSIVE :
+32 2 764 96 03



Cliniques universitaires
SAINT-LUC
UCL BRUXELLES

SUIVEZ-NOUS SUR



Éditeur responsable : Thomas De Nayer / Service de communication
(Caroline Bleus, Rudy Lechantre)
Illustration : Marie Lambrechts

Cliniques universitaires Saint-Luc
Avenue Hippocrate, 10 – 1200 Bruxelles
www.saintluc.be

© Cliniques universitaires Saint-Luc
Vous souhaitez vous inspirer de cette brochure ? Merci de nous contacter préalablement.